

1 PLAN DE LA DISPOSITION GÉNÉRALE
 ID-1 ÉCHELLE: 1:50

NOTES GÉNÉRALES DU PROJET

- L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA RÉVISION DU JEU DE DESSINS D'ATELIER AINSI QUE DES AUTRES DESSINS, Y COMPRIS CEUX DU CONSULTANT, AU COURS DE LA PÉRIODE DE SOUMISSION ET AVANT LE DÉBUT DE LA CONSTRUCTION, AVISER LE CONCEPTEUR DES DIVERGENCES RELEVÉES DANS CES DESSINS AFIN D'OBTENIR LES PRÉCISIONS NÉCESSAIRES.
- L'ENTREPRENEUR DOIT VISITER LE CHANTIER, VÉRIFIER LES CONDITIONS EXISTANTES ET SE FAMILIARISER AVEC CES DERNIÈRES.
- L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER QUE TOUTS LES TRAVAUX SONT CONFORMES AUX EXIGENCES DU CODE DU BÂTIMENT DE L'ONTARIO, DU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT ET À TOUTS LES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX PERTINENTS. IL DOIT AVISER LE CONCEPTEUR DE SES PRÉOCCUPATIONS OU DE LA NON-CONFORMITÉ AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.
- RÉSERVÉ.
- LE CONTRAT STIPULE QUE L'ENTREPRENEUR DOIT, DANS LE CADRE DE L'EXÉCUTION DE SES TRAVAUX POUR LA COMPAGNIE, SELON LA DESCRIPTION DONNÉE DANS LE PRÉSENT CONTRAT, SE CONFORMER AUX LOIS ET RÈGLEMENTS MUNICIPAUX, PROVINCIAUX ET FÉDÉRAUX, Y COMPRIS SANS NÉCESSAIRE S'Y LIMITER, À CEUX QUI SE RAPPORTENT À L'ENVIRONNEMENT ET À L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS. IL INCOMBE À L'ENTREPRENEUR DE SE RENSEIGNER SUR CES LOIS, CE DERNIER ACCEPTÉ QUE DANS LES CAS DE NON-CONFORMITÉ AVEC CES LOIS, IL INDEMNISERA LA COMPAGNIE DES COÛTS ET DES DOMMAGES ENGENDRÉS PAR CETTE NON-CONFORMITÉ.
- L'ENTREPRENEUR DOIT CONSULTER LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE SI DES DIVERGENCES, PROBLÈMES OU CHANGEMENTS SE PRODUISENT AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.
- L'ENTREPRENEUR DOIT CONSULTER LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX LORSQUE LE CONCEPTEUR DOIT APPROUVER DES ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES.
- L'ENTREPRENEUR NE PEUT APPORTER DES CHANGEMENTS À LA CONCEPTION OU AUX MATÉRIAUX PRÉSCRITS QU'AVEC L'APPROBATION ÉCRITE DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.
- SE REPORTER AUX DÉVIS ET DESSINS PRÉPARÉS PAR LES CONSULTANTS EN MÉCANIQUE ET EN ÉLECTRICITÉ POUR CONNAÎTRE LA PORTÉE DES TRAVAUX DE MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ REQUIS.
- TOUTS LES CORPS DE MÉTIER DOIVENT COLLABORER AFIN DE FACILITER L'EXÉCUTION RAPIDE DES TRAVAUX. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL EST RESPONSABLE DE L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX CONFIS À SES SOUS-TRAITANTS. CES SOUS-TRAITANTS DOIVENT PROTÉGER LEURS TRAVAUX ET MATÉRIAUX APRÈS LEUR JOURNÉE DE TRAVAIL.
- L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE TOUTS LES TRAVAUX DE DÉCOUPAGE ET RAFFRÈGE ET IL DOIT GARDER LES LIEUX PROPRES ET EXEMPTS DE DÉBRIS AU COURS DE LEUR EXÉCUTION. IL DOIT AUSSI EFFECTUER UN NETTOYAGE APRÈS L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX.
- TOUTS LES TRAVAUX EXÉCUTÉS SUR LE CHANTIER DOIVENT ÊTRE RÉALISÉS EN SE CONFORMANT AUX NORMES LES PLUS ÉLEVÉES QUI EXISTENT.
- LES DOMMAGES CAUSÉS À L'ÉDIFICE DE BASE OU AUX LIEUX PAR L'ENTREPRENEUR OU SES EMPLOYÉS OU LES SOUS-TRAITANTS AU COURS DE LA CONSTRUCTION DU PRÉSENT PROJET DOIVENT ÊTRE RÉPARÉS PAR L'ENTREPRENEUR À SES FRAIS.
- L'ENTREPRENEUR DOIT ENLEVER LES MATÉRIAUX ET LES REVÊTEMENTS DE FINITION EXISTANTS QUI NE SONT PAS NÉCESSAIRES DANS LE CADRE DU PROJET.
- L'ENTREPRENEUR DOIT PROCÉDER AU NETTOYAGE ET À L'ENLÈVEMENT DE TOUTS LES DÉBRIS ET MATÉRIAUX QUI NE SONT PLUS REQUIS SUR LE CHANTIER. IL DOIT BALAYER LE CHANTIER DE CONSTRUCTION À TOUTS LES JOURS.
- LES ÉLÉMENTS EXISTANTS FAISANT PARTIE DE LA PORTÉE DES TRAVAUX COMME LES CLOISONS SÈCHES, LES RETOMBÉES, LES MURS, ETC. QUI DOIVENT RESTER EN PLACE DOIVENT ÊTRE PONGÉS ET RÉPARÉS SELON LES EXIGENCES. S'ils ONT ÉTÉ ENDOMMAGÉS LORS DE L'EXÉCUTION DU PRÉSENT PROJET, L'ENTREPRENEUR DOIT LES RÉPARER À SES FRAIS.
- L'ENTREPRENEUR DOIT PROTÉGER LES CARREAUX DES PLAFONDS SUSPENDUS, LES OSSATURES AINSI QUE LES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE SUSPENDUS OU ENCASTRÉS. IL DOIT REMPLACER LES CARREAUX QUI ONT ÉTÉ ENDOMMAGÉS OU SALLIS AU COURS DE LA CONSTRUCTION À SES FRAIS.
- L'ENTREPRENEUR DOIT MEULER ET/OU REMPLIR TOUTES LES IMPERFECTIONS DANS LA DALLE DE PLANCHER ET PRÉPARER LES SURFACES POUR L'APPLICATION DES NOUVEAUX REVÊTEMENTS DE SOL.
- L'ENTREPRENEUR DOIT CONSERVER TOUTS LES REVÊTEMENTS DE FINITION QUI RESTENT ET LES REMETTRE AU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE À LA FIN DU PROJET (PEINTURE, TAPIS, REVÊTEMENTS MURAUX, ETC.).
- L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT SE CHARGER DE LA COORDINATION ET DU CONTRÔLE DE LA QUALITÉ CONCERNANT LES TRAVAUX CONFIS À TOUTS LES CORPS DE MÉTIER SUR LE CHANTIER, SOIT PAR EXEMPLE DES INSTALLATEURS DE MEUBLES, DU FOURNISSEUR DES CÂBLES DE DONNÉES ET DU FOURNISSEUR DES RAYONS HAUTE DENSITÉ.
- LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE DOIT CHOISIR LE MATÉRIEL DU LOCAL TI, DU LABORATOIRE ET DE LA SALLE DE SERVEUR ET SE CHARGER DE SON IMPLANTATION. SI AUCUN CONSULTANT N'A ÉTÉ DÉSIGNÉ POUR LA CONCEPTION DE LA SALLE DE SERVEUR, ASDS RECOMMANDERA UN CONSULTANT COMPÉTENT POUR L'EXÉCUTION DE CES TRAVAUX. LES COÛTS ET LES DÉMARCHES CONNEXES COMPRENANT LES SORTIES DE FONDS, SANS NÉCESSAIRE S'Y LIMITER, DEVRONT ÊTRE ASSUMÉS PAR LE CLIENT.
- LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE EST RESPONSABLE DU CÂBLAGE DES COMMUNICATIONS ET DE LA SÉCURITÉ DANS LE CADRE DU PRÉSENT PROJET. LE CLIENT DOIT DONNER LES SPÉCIFICATIONS REQUISES AU SUJET DU MATÉRIEL AUDIOVISUEL POUR QUE LE CONCEPTEUR PUISSE COORDONNER LES TRAVAUX AVANT DE SOUMETTRE LES DESSINS DE CONCEPTION.

DESSINS D'ATELIER

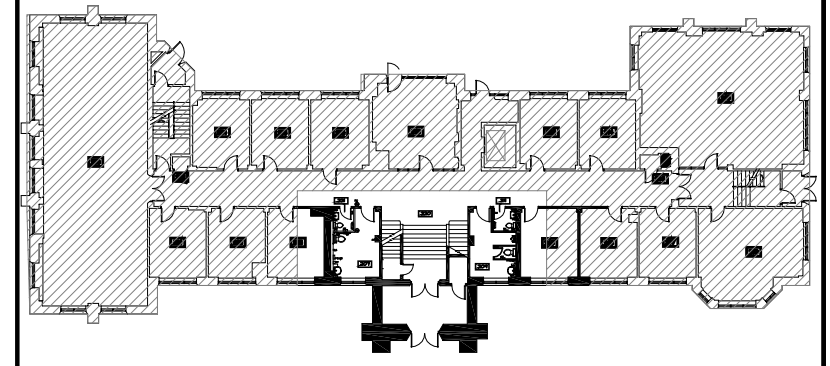
- AVANT LE DÉBUT DE LA FABRICATION, L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE RÉVISER LES DESSINS D'ATELIER REPRODUITIBLES PAR LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE. LE CONCEPTEUR DOIT RÉVISER LES DESSINS ET LES RETOURNER DANS LES TROIS (3) JOURS OUVRABLES SUIVANTS, SELON LES INDICATIONS ET AVANT LA FABRICATION, IL INCOMBE À L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL ET À SES SOUS-TRAITANTS DE VÉRIFIER LES CONDITIONS DU SITE ET D'OBTENIR LES DIMENSIONS DES PIÈCES OU DES ESPACES NÉCESSAIRES POUR L'EMPLACEMENT DES NOUVEAUX ÉLÉMENTS DE MAÇONNERIE DANS LE PLAFOND, ETC.
- L'ENTREPRENEUR DOIT AVISER LE CONCEPTEUR DES DIVERGENCES OU PRÉOCCUPATIONS AU SUJET DE LA MÉTHODE DE FABRICATION DES DÉTAILS SUR LES DESSINS, DES CONDITIONS DU SITE, ETC. AVANT LA FABRICATION ET L'INSTALLATION SUR LE CHANTIER.

ÉCHANTILLONS DE CONTRÔLE

- L'ENTREPRENEUR DOIT REMETTRE DEUX ÉCHANTILLONS DE CONTRÔLE DE TOUTS LES REVÊTEMENTS DE FINITION AU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE AUX FINS DE RÉVISION ET D'APPROBATION AVANT L'INSTALLATION ET/OU LA FABRICATION.

ENTREPOSAGE ET LIVRAISON

- LES MATÉRIAUX DOIVENT ÊTRE LIVRÉS ET ENTREPOSÉS DANS LEUR EMBALLAGE D'ORIGINE OU DANS DES MATÉRIAUX D'EMBALLAGE ET ILS DOIVENT ÊTRE ENTREPOSÉS DANS UN ENDROIT PROTÉGÉ ET SEC, SELON LES INSTRUCTIONS DU FABRICANT. L'ENTREPRENEUR DOIT COORDONNER LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE LIVRAISON ET D'ENTREPOSAGE AVEC LE LOCATAIRE ET/OU LE GESTIONNAIRE IMMOBILIER.
- L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER APRÈS DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE QUE LES AGENCEURS PEUVENT TRANSPORTER LES PLUS GROSSES PIÈCES QUI DOIVENT ÊTRE LIVRÉES SUR LE CHANTIER.



PLAN D'ENSEMBLE

ENTENTE AVEC LE CLIENT

LE CLIENT SOUS-SIGNÉ A RÉVISÉ LE PRÉSENT JEU DE DOCUMENTS ET CONVIENT QUE :

- LE CLIENT ACCEPTE LA PORTÉE DES TRAVAUX CONVENUE.
- LES CHANGEMENTS, AJOUTS OU MODIFICATIONS PEUVENT FAIRE L'OBJET D'UNE RÉVISION DE PRIX.

SIGNATURE DU CLIENT: _____ DATE: _____

NO.	DATE	RÉVISION
3	11/22/2015	EMIS POUR SOUMISSION
2	11/02/2015	EMIS POUR EXAMEN A 41 %
1	10/30/2015	EMIS POUR EXAMEN A 41 %

LES DESSINS ET LE DEVIS SERVANT D'OUTILS POUR LA PRESTATION DES SERVICES APPARTIENNENT AU CONCEPTEUR QUI EN DÉTIENT LES DROITS D'AUTEUR. IL EST INTERDIT DE LES REPRODUIRE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CONCEPTEUR. LORSQUE CETTE AUTORISATION EST ACCORDÉE, ILS DOIVENT PORTER LE NOM DU CONCEPTEUR.

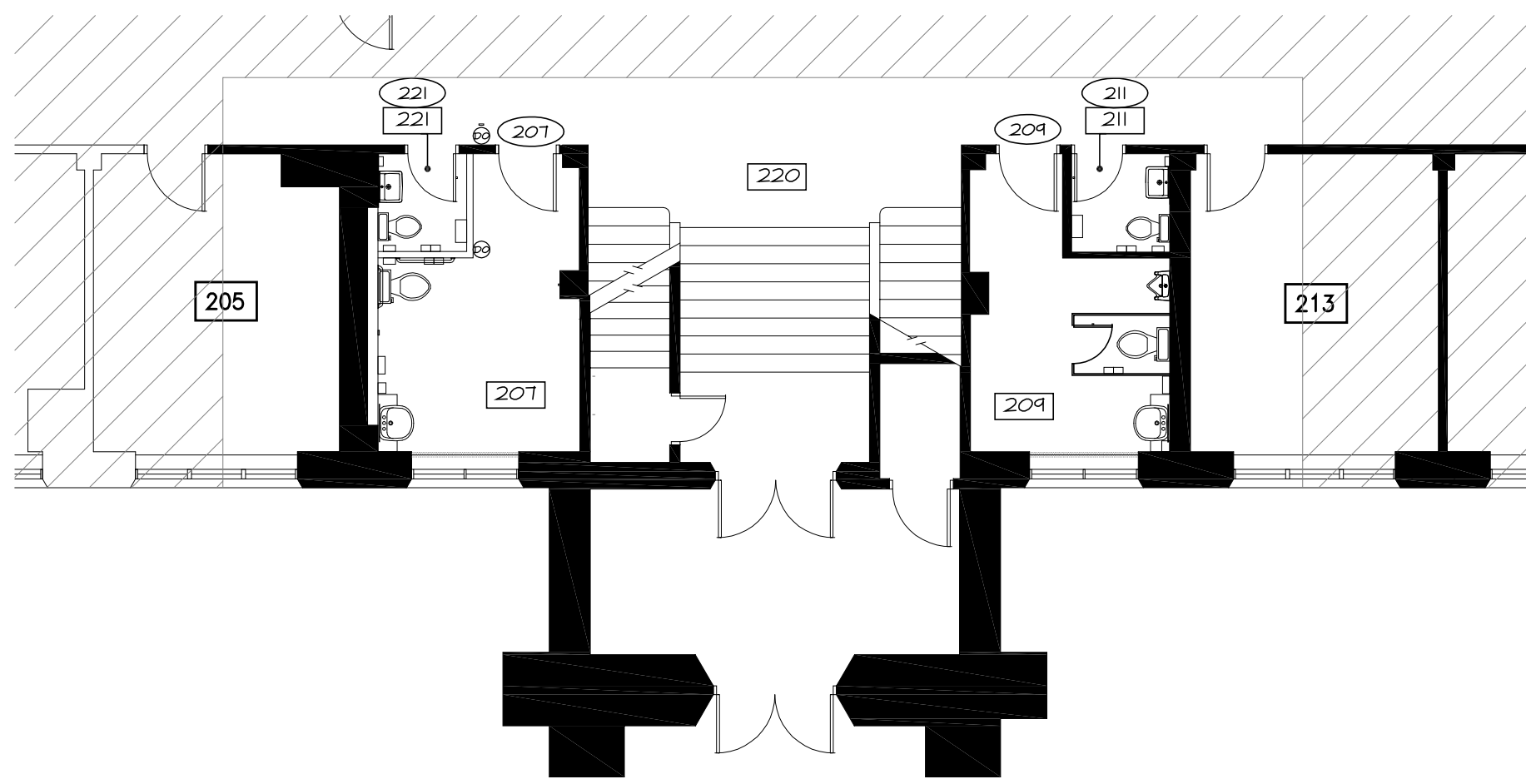
L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER LES DIMENSIONS ET LES DONNÉES INDICQUÉES SUR LES DESSINS PAR RAPPORT AUX CONDITIONS SUR PLACE ET IL DOIT AVISER LES CONCEPTEURS DES DIVERGENCES RELEVÉES AFIN QU'ILS SOIENT APPORTÉES LES MODIFICATIONS REQUISES.

SCEAU	NORD DU PROJET									
<table border="1"> <tr> <td>A</td> <td>NUMÉRO DU DÉTAIL</td> <td>A</td> </tr> <tr> <td>C</td> <td>EMPLACEMENT SUR LE DESSIN NO</td> <td>B</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>C</td> </tr> </table>	A	NUMÉRO DU DÉTAIL	A	C	EMPLACEMENT SUR LE DESSIN NO	B			C	
A	NUMÉRO DU DÉTAIL	A								
C	EMPLACEMENT SUR LE DESSIN NO	B								
		C								

PROJET
 AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA
 ÉDIFICE NO 44
 FERME EXPÉRIMENTALE CENTRALE

TITRE DU DESSIN
 NOTES GÉNÉRALES ET PLAN DE LA DISPOSITION GÉNÉRALE
 REZ-DE-CHAUSSÉE

ÉCHELLE	DESSINÉ PAR	CONÇU PAR
SÉLON LES INDICATIONS	EG	EG/AH
DATE	VÉRIFIÉ PAR	
LE 1 OCTOBRE 2015	SAS	
NO DU PROJET	NO DU DESSIN	
A654	ID-1	



1 PLAN DES PORTES
ID-5 ÉCHELLE : 1:100

LISTE DES PORTES ET DES ARTICLES DE QUINCAILLERIE

NOMBRE DE PORTE	EMPLACEMENT	PORTE						BÂTI						NOTES SPÉCIFIQUES		
		ELEVATION/TYPE DE PORTE	ÉLÉMENT EXISTANT/RÉUTILISÉ/NEUF	LARGEUR	HAUTEUR	ÉPAISSEUR	MATÉRIAU	FINITION	COTE DE RÉSISTANCE AU FEU	ELEVATION/TYPE DE BÂTI	ÉLÉMENT EXISTANT/RÉUTILISÉ/NEUF	MATÉRIAU	FINITION		FENÊTRE LATÉRALE	COTE DE RÉSISTANCE AU FEU
211	SALLE DE TOILETTES DES FEMMES EXISTANTE	---	ETR	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	NO 1
209	SALLE DE TOILETTES DES HOMMES EXISTANTE	---	ETR	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	NO 2
207	NOUVELLE SALLE DE TOILETTES UNIVERSELLE POUR HOMMES ET FEMMES	A	N	914MM	SV	45MM	HV	S	---	---	---	---	---	---	---	NO 3
221	NOUVELLE SALLE DE TOILETTES DES FEMMES	A	N	162MM	THE #207	45MM	HV	S	---	---	---	---	---	---	---	NO 4

LÉGENDE ET ABRÉVIATIONS

- WV -PORTE À PLACAGE DE BOIS À NE PAS CONSERVER ASSORTIE À LA PORTE NO 211 ADJACENTE.
- WF -BÂTI EN BOIS DUR ASSORTI À LA PORTE NO 211 ADJACENTE.
- N - ÉLÉMENT NEUF.
- ETR - ÉLÉMENT EXISTANT À CONSERVER.
- THE - À ASSORTIR À L'ÉLÉMENT EXISTANT.
- S - TEINTURE À BOIS.
- SV - À VÉRIFIER SUR PLACE.

NOTES SUR LES PORTES ET LES ARTICLES DE QUINCAILLERIE

1. LES PORTES ET BÂTIS EN BOIS TEINTS DOIVENT ÊTRE FINIS EN ATELIER.
2. TOUTES LES PORTES DOIVENT ÊTRE FINIES SELON LES INDICATIONS DANS LA LISTE DES PORTES ET DES BÂTIS. LES PORTES ET BÂTIS NEUFS ET EXISTANTS DOIVENT ÊTRE RAFFRÉGÉS ET RÉPARÉS SELON LES EXIGENCES.
3. LA COULEUR DE LA TEINTURE À APPLIQUER SUR LES PORTES ET LES BÂTIS DOIT ÊTRE ASSORTIE À L'OUVRAGE EXISTANT. L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE APPROUVER DES ÉCHANTILLONS PAR LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.
4. TOUTS LES ARTICLES DE QUINCAILLERIE, À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, DOIVENT ÊTRE AMÉNAGÉS AVEC DES BÉQUILLES ET DES PALASTRES À FINI LAITON. SE REPORTER À LA LISTE DES PORTES ET DES ARTICLES DE QUINCAILLERIE. L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE RÉVISER LES DESSINS D'ATELIER PAR LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE. TOUTES LES SERRURES DOIVENT ÊTRE COMMANDÉES PAR DES CLÉS SELON LES INSTRUCTIONS DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.
5. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER SUR PLACE LA HAUTEUR DU PLAFOND SUR L'ENSEMBLE DE L'ÉTAGE POUR S'ASSURER QUE LES NOUVELLES PORTES SERONT BIEN AJUSTÉES.
6. L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER QUE LE SENS D'OUVERTURE DES PORTES EST CONFORME AUX INDICATIONS SUR LE PLAN DES CLOISONS.
7. À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, INSTALLER LES SERRURES QUI SE VERROUILLENT DE SORTIE À CE QUE LA SERRURE À CLÉS SOIT SITUÉE À L'EXTÉRIEUR DE LA PIÈCE.
8. TOUTES LES PORTES EN BOIS DOIVENT ÊTRE AMÉNAGÉES AVEC DES AMORTISSEURS DE BRUIT.
9. TOUTES LES BORDURES APPARENTES DES PORTES EN BOIS DOIVENT ÊTRE FINIES. LES PARTIES SUPÉRIEURE ET INFÉRIEURE DOIVENT ÊTRE SCÉLÉES EN ATELIER AVANT LA LIVRAISON.

LOTS DES ARTICLES DE QUINCAILLERIE

- LOT NO 1 (VERROUILLAGE DE L'INTÉRIEUR)
- ENLEVER LA QUINCAILLERIE AVEC BOUTON ET LES PALASTRES EXISTANTS
 - NOUVEAU VERROU À BÉQUILLE AVEC FONCTION DE PASSAGE EN LAITON, DOTÉ D'UN PÊNE DORMANT À IN SEUL, CÔTÉ PORTANT L'INDICATION "EN USAGE " ET PALASTRE EN LAITON AUX DIMENSIONS EXISTANTES
 - CHARNIÈRES EXISTANTES À CONSERVER
 - NOUVELLE BUTÉE DE PORTE MONTÉE AU PLANCHER
 - NOUVEAUX AMORTISSEURS DE BRUIT
 - NOUVEAU CROCHET À VÊTEMENT EN ACIER INOXYDABLE BRUSSE
 - SIGNALISATION EXISTANTE DE LA SALLE DE TOILETTES DES FEMMES À CONSERVER.
- LOT NO 2 (PASSAGE)
- ENLEVER LA QUINCAILLERIE AVEC BOUTON ET LES PALASTRES EXISTANTS
 - NOUVELLE PLAQUE À POUSSER EN LAITON DE 16 mm X 254 mm
 - NOUVELLE POIGNÉE DE PORTE EN LAITON DE 110 mm AVEC NOUVEAU PALASTRE DE 16 mm X 254 mm
 - CHARNIÈRES EXISTANTES À CONSERVER
 - NOUVELLE BUTÉE DE PORTE MONTÉE AU PLANCHER
 - FERME-PORTE EXISTANT À CONSERVER
 - NOUVEAUX AMORTISSEURS DE BRUIT
 - SIGNALISATION EXISTANTE DE LA SALLE DE TOILETTES DES HOMMES À CONSERVER.
- LOT NO 3 (VERROUILLAGE DE L'INTÉRIEUR)
- NOUVEAU VERROU À BÉQUILLE AVEC FONCTION DE VERROUILLAGE DE L'INTÉRIEUR EN LAITON DOTÉ D'UNE SERRURE-POUSSOIR À L'INTÉRIEUR, MANIVRE DE DÉVERROUILLAGE D'URGENCE À CLÉ À L'EXTÉRIEUR ET PALASTRE EN LAITON DE 16 mm X 254 mm
 - RÉUTILISER LES CHARNIÈRES EXISTANTES
 - NOUVELLE BUTÉE DE PORTE MONTÉE AU PLANCHER
 - NOUVEAUX AMORTISSEURS DE BRUIT
 - DISPOSITIF DE MANIVRE DE PORTE AUTOMATIQUE ET DISPOSITIFS DE COMMANDE/RÉGULATION CONNEXES NEUFS
 - NOUVELLE GÂCHE ÉLECTRIQUE
 - NOUVEL ACTIONNEUR
 - NOUVEAU RELAIS
 - NOUVEAU CONTACT DE PORTE
 - NOUVEAU SYSTÈME D'APPEL D'URGENCE POUR SALLE DE TOILETTES UNIVERSELLE COMPRENANT :
 - BOUTON-POUSSOIR D'URGENCE
 - TRANSFORMATEUR
 - DEUX KLAXONS/DISPOSITIFS STROBOSCOPIQUES
 - SIGNALISATION D'AIDE D'URGENCE (VOIR LES ÉLEVATIONS)
 - SCHEMA DE CONNEXION
 - SIGNALISATION D'OCCUPATION MOTORISÉE
 - NOUVELLE SIGNALISATION DE LA SALLE DE TOILETTES POUR HOMMES ET FEMMES ASSORTIE À LA SIGNALISATION DE LA SALLE DE TOILETTES EXISTANTE.
- LOT NO 4 (VERROUILLAGE DE L'INTÉRIEUR)
- NOUVEAU VERROU À BÉQUILLE AVEC FONCTION DE PASSAGE EN LAITON, DOTÉ D'UN PÊNE DORMANT À IN SEUL, CÔTÉ PORTANT L'INDICATION "EN USAGE " ET PALASTRE DE 16 mm X 254 mm
 - NOUVELLES CHARNIÈRES ROBUSTES EN LAITON MASSIF, SONT "MAÎNÉES" PAR PORTE
 - NOUVELLE BUTÉE DE PORTE MONTÉE AU PLANCHER
 - NOUVEAUX AMORTISSEURS DE BRUIT
 - NOUVEAU CROCHET À VÊTEMENT EN ACIER INOXYDABLE BRUSSE
 - NOUVELLE SIGNALISATION DE LA SALLE DE TOILETTES DES FEMMES À ASSORTIR À LA PORTE NO 211.



PORTE NO 211 EXISTANTE

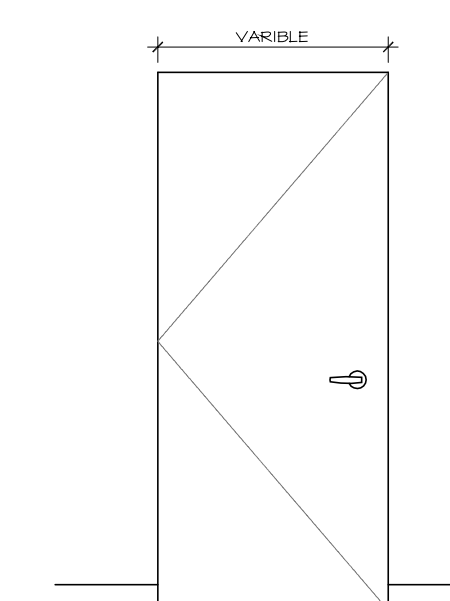
LA PORTE NO 211 EXISTANTE EST ILLUSTRÉE À TITRE DE RÉFÉRENCE POUR LES NOUVELLES PORTES NOS 207 ET 221.

BÂTI EXISTANT DE LA PORTE NO 207 À CONSERVER ET À RÉFINIR POUR QU'IL SOIT ASSORTI À LA PORTE NO 211.

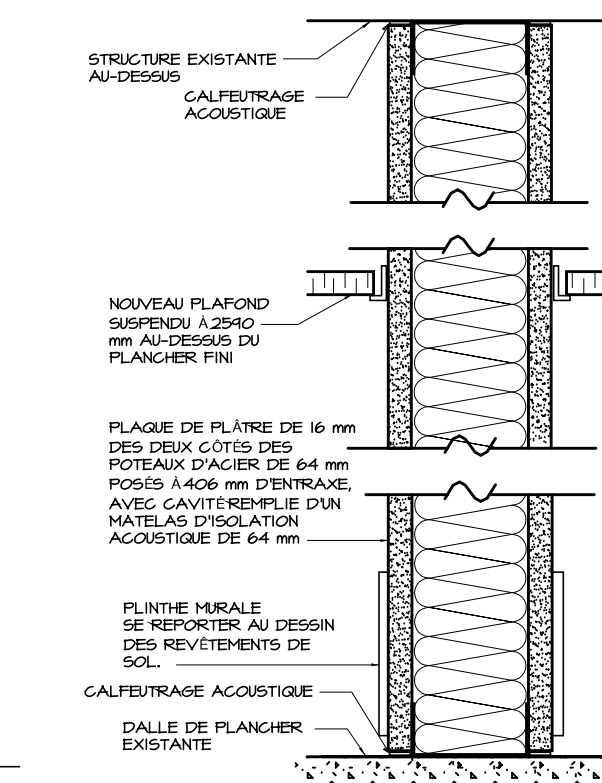
LE NOUVEAU BÂTI NO 221 DOIT ÊTRE ASSORTI À LA PORTE NO 211.

LES NOUVELLES PORTES NOS 207 ET 221 DOIVENT ÊTRE FINIES AFIN D'ÊTRE ASSORTIES À LA PORTE NO 211.

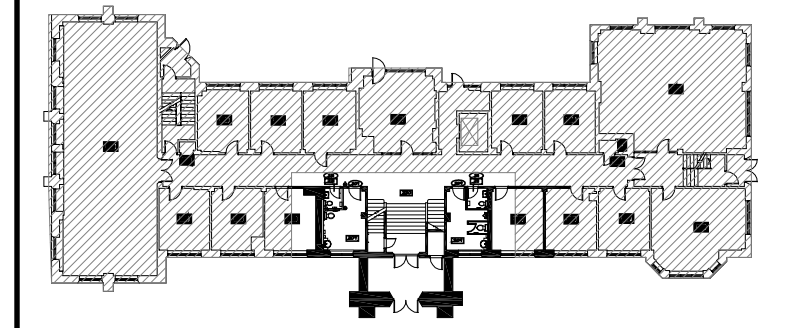
LA HAUTEUR DE LA NOUVELLE PORTE NO 221 DOIT ÊTRE ASSORTIE À CELLE DE LA PORTE NO 207.



PORTE DE TYPE A
ÉCHELLE : 1:30



CLOISON DE TYPE W1
ÉCHELLE : PAS À L'ÉCHELLE



PLAN D'ENSEMBLE

ENTENTE AVEC LE CLIENT

LE CLIENT SOUSSIGNÉ A RÉVISÉ LE PRÉSENT JEU DE DOCUMENTS ET CONVIENT QUE :

1. LE CLIENT ACCÈPTE LA PORTÉE DES TRAVAUX CONVENUE.
2. LES CHANGEMENTS, AJOUTS OU MODIFICATIONS PEUVENT FAIRE L'OBJET D'UNE RÉVISION DE PRIX.

SIGNATURE DU CLIENT: _____ DATE: _____

NO.	DATE	RÉVISION
3	11/22/2015	EMIS POUR SOUMISSION
2	11/02/2015	EMIS POUR EXAMEN A 41 %
1	10/30/2015	EMIS POUR EXAMEN A 41 %

LES DESSINS ET LE DEVIS SERVANT D'OUTILS POUR LA PRESTATION DES SERVICES APPARTIENNENT AU CONCEPTEUR QUI EN DÉTIENT LES DROITS D'AUTEUR. IL EST INTERDIT DE LES REPRODUIRE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CONCEPTEUR. LORSQUE CETTE AUTORISATION EST ACCORDÉE, ILS DOIVENT PORTER LE NOM DU CONCEPTEUR.

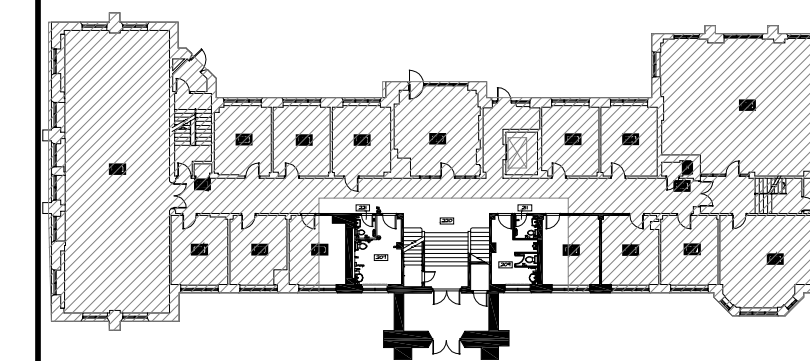
L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER LES DIMENSIONS ET LES DONNÉES INDICQUÉES SUR LES DESSINS PAR RAPPORT AUX CONDITIONS SUR PLACE ET IL DOIT AVISER LES CONCEPTEURS DES DIVERGENCES RELÉVÉES AFIN QUE SOIENT APPORTÉES LES MODIFICATIONS REQUISES.

SCEAU	NORD DU PROJET									
<table border="1"> <tr> <td>A</td> <td>NUMÉRO DU DÉTAIL</td> <td>A</td> </tr> <tr> <td>C</td> <td>EMPLACEMENT SUR LE DESSIN NO</td> <td>B</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>C</td> </tr> </table>	A	NUMÉRO DU DÉTAIL	A	C	EMPLACEMENT SUR LE DESSIN NO	B			C	
A	NUMÉRO DU DÉTAIL	A								
C	EMPLACEMENT SUR LE DESSIN NO	B								
		C								

PROJET
AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA
ÉDIFICE NO 49
FERME EXPÉRIMENTALE CENTRALE

TITRE DU DESSIN
DÉTAILS DES COUPES MURALES, DES PORTES ET DES ARTICLES DE QUINCAILLERIE
REZ-DE-CHAUSSEE

ÉCHELLE	DESSINÉ PAR	CONÇU PAR
SELON LES INDICATIONS	EG	EG/AH
DATE	VÉRIFIÉ PAR	
LE 1 OCTOBRE 2015	SAS	
NO DU PROJET	NO DU DESSIN	
A654	ID-5	



PLAN D'ENSEMBLE

ENTENTE AVEC LE CLIENT

LE CLIENT SOUSSIGNÉ A RÉVISÉ LE PRÉSENT JEU DE DOCUMENTS ET CONVIENT QUE :

1. LE CLIENT ACCÈTE LA PORTÉE DES TRAVAUX CONVENUE.
2. LES CHANGEMENTS, AJOUTS OU MODIFICATIONS PEUVENT FAIRE L'OBJET D'UNE RÉVISION DE PRIX.

SIGNATURE DU CLIENT: _____ DATE: _____

NO.	DATE	RÉVISION
3	11/02/2015	EMIS POUR SOUMISSION
2	11/02/2015	EMIS POUR EXAMEN A 41 %
1	10/30/2015	EMIS POUR EXAMEN A 41 %

LES DESSINS ET LE DEVIS SERVANT D'OUTILS POUR LA PRESTATION DES SERVICES APPARTIENNENT AU CONCEPTEUR QUI EN DÉTIENT LES DROITS D'AUTEUR. IL EST INTERDIT DE LES REPRODUIRE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CONCEPTEUR. LORSQUE CETTE AUTORISATION EST ACCORDÉE, ILS DOIVENT PORTER LE NOM DU CONCEPTEUR.

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER LES DIMENSIONS ET LES DONNÉES INDICÉES SUR LES DESSINS PAR RAPPORT AUX CONDITIONS SUR PLACE ET IL DOIT AVISER LES CONCEPTEURS DES DIVERGENCES RELÉVÉES AFIN QUE SOIENT APPORTÉES LES MODIFICATIONS REQUIÈRES.

SCEAU	NORD DU PROJET

A	NUMÉRO DU DÉTAIL	A
C	BEMPLACEMENT SUR LE DESSIN NO	B/C
C	C NUMÉRO DU DESSIN	C

PROJET
AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA
ÉDIFICE NO 44
FERME EXPÉRIMENTALE CENTRALE

TITRE DU DESSIN
ÉLÉVATIONS, COUPES ET DÉTAILS
REZ-DE-CHAUSSÉE

ÉCHELLE	DESSINÉ PAR	CONÇU PAR
SÉLON LES INDICATIONS	EG	EG/AH
DATE	VÉRIFIÉ PAR	
LE 1 OCTOBRE 2015	SAS	
NO DU PROJET	NO DU DESSIN	
A654	ID-6	

LÉGENDE - REVÊTEMENTS MURAUX

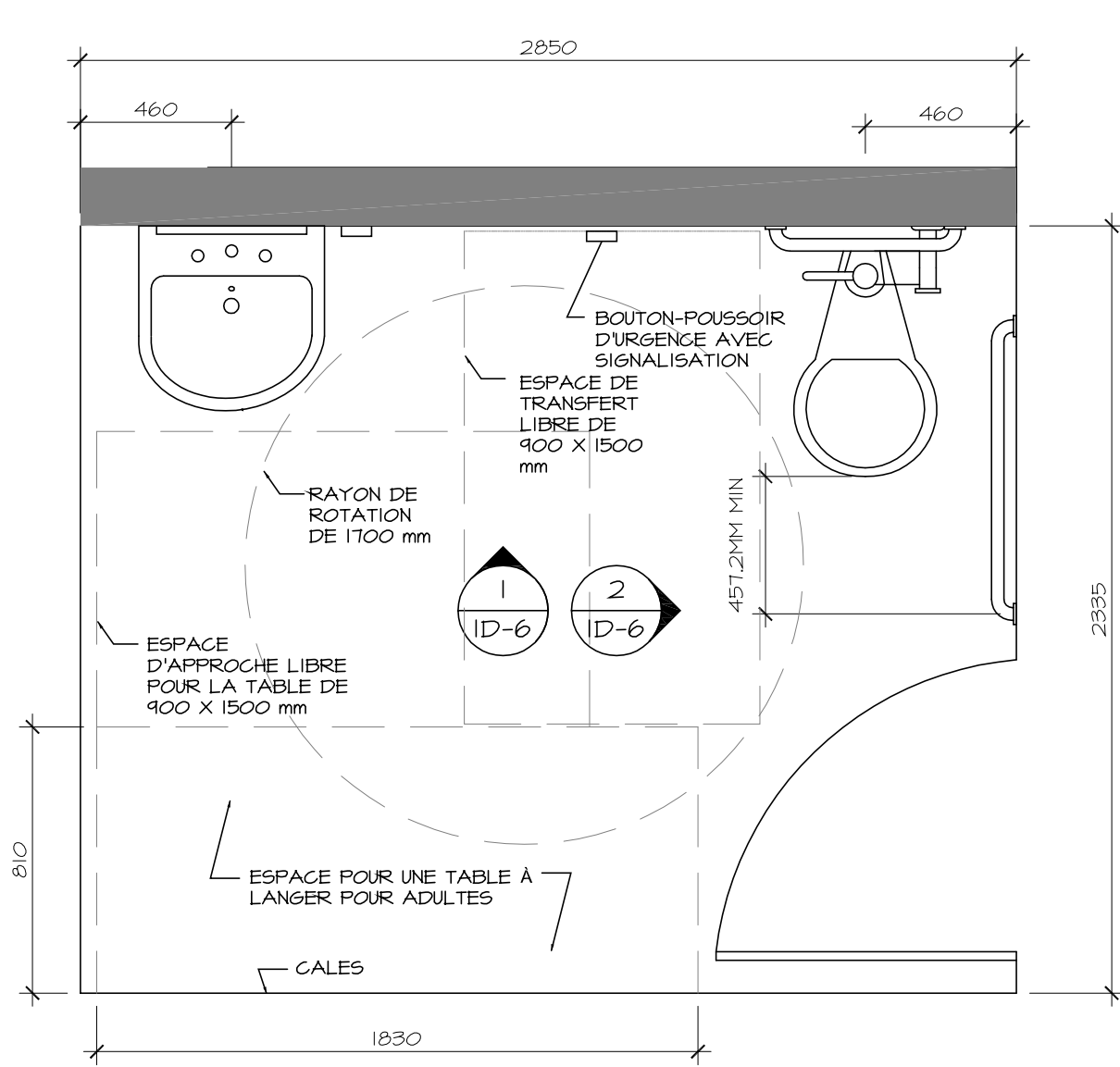
PI	PEINTURE AU MILIEU (BLANC) À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, TOUS LES MURS DOIVENT ÊTRE RECROUVERTS DE PEINTURE PI
NT1	CARRÉLAGE MURAL AU MILIEU (BEIGE) MATERIAU : CARRELAJE MURAL VITRIFIÉ FINITION : MATE DIMENSIONS : 152 mm X 152 mm COULEUR : BLANC CASSÉ/BEIGE COULIS : BEIGE GARNITURE DE RIVE EN ACIER INOXYDABLE BROSSÉE AUX RIVES APPARENTES SE REPORTER À L'ÉLEVATION MURALE TYPE SUR LE DESSIN ID-6.
NT2	BANDE DÉCORATIVE DU CARRÉLAGE MURAL (BRUN PÂLE) MATERIAU : CARRELAJE MURAL VITRIFIÉ FINITION : MATE DIMENSIONS : 152 mm X 152 mm COULEUR : BRUN PÂLE COULIS : BEIGE SE REPORTER À L'ÉLEVATION MURALE TYPE SUR LE DESSIN ID-6.
NT4	DÉCORATION DU CARRÉLAGE MURAL (NOIR) MATERIAU : PORCELAINE FINITION : MATE DIMENSIONS : CARREAUX-MOSAÏQUE DE 51 mm X 51 mm COULEUR : NOIR COULIS : GRIS ANTHRACITE SE REPORTER À L'ÉLEVATION MURALE TYPE SUR LE DESSIN ID-6.

LÉGENDE - STRATIFIÉ DE MENUISERIE

LI	STRATIFIÉ DE MENUISERIE (NOIR) MATERIAU : PLASTIQUE STRATIFIÉ COULEUR : NOIR ASPECT MARBRE FINITION : BRILLANT TEXTURE
----	---

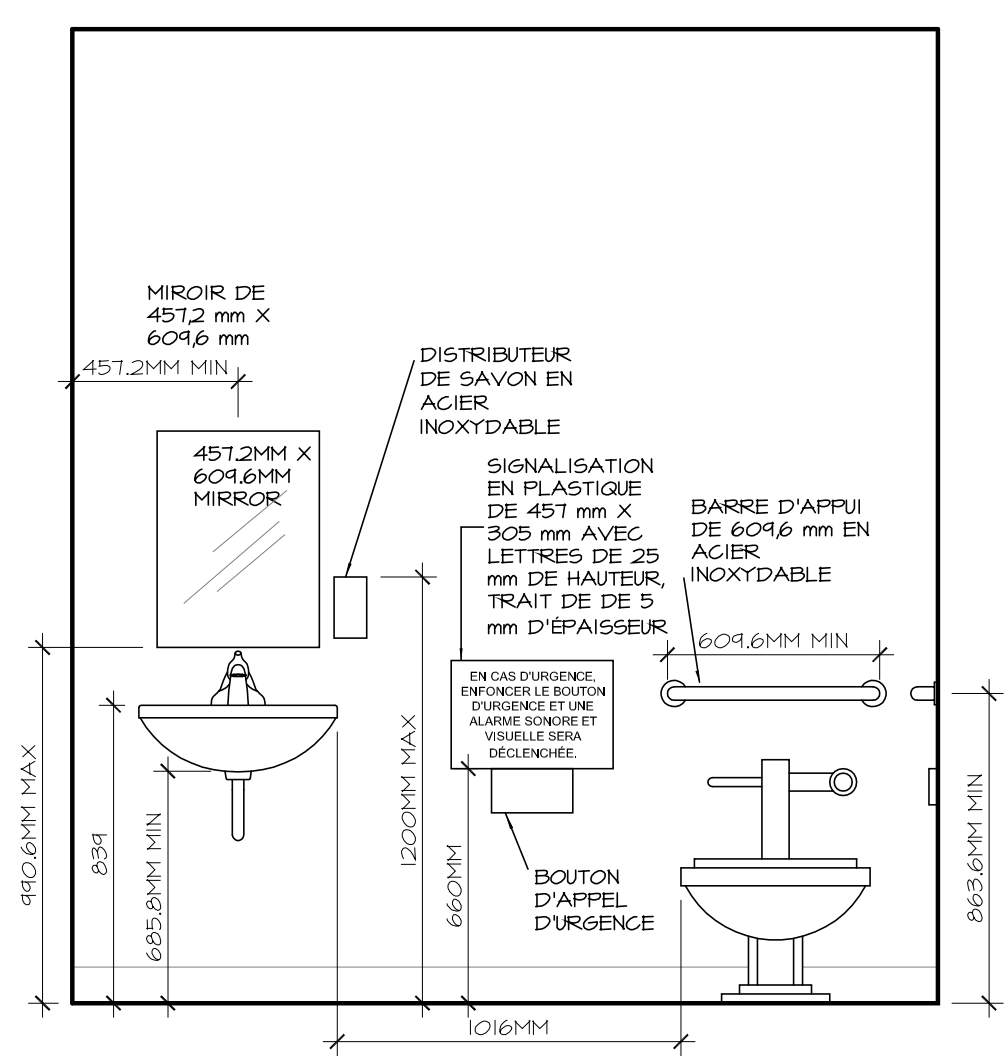
MENUISERIE - NOTES GÉNÉRALES

1. LE PRÉSENT DESSIN DOIT ÊTRE LU CONJONCTIVEMENT AVEC TOUS LES AUTRES DESSINS DE CONSTRUCTION DU PROJET ET LE DEVIS, Y COMPRIS TOUS CEUX PRÉPARÉS PAR LES INGÉNIEURS EN MÉCANIQUE, EN ÉLECTRICITÉ ET EN STRUCTURE ET CEUX DES CONSULTANTS EN AUDIOVISUEL, SELON LES EXIGENCES, AFIN D'ASSURER UNE BONNE COORDINATION ET UNE INSTALLATION APPROPRIÉE.
2. TOUS LES PLANS DE TOILETTE/TRAVAIL DOIVENT ÊTRE CONSTRUITS AVEC DU CONTREPLAQUÉ DE 3/8" ET FINIS AVEC DU PLASTIQUE STRATIFIÉ. SE REPORTER AUX DÉTAILS PARTICULIERS.
3. À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, LES ARMOIRES DOIVENT ÊTRE CONSTRUITS DE PANNEAUX DE PARTICULES DE FORTÉ DENSITÉ DE 3/8" ET PRÉSENTER UN FINI DE MÉLAMINE ORDINAIRE BLANC.
4. LES ÉTAGÈRES DOIVENT ÊTRE CONSTRUITS DE PANNEAUX DE PARTICULES DE FORTÉ DENSITÉ DE 3/8" ET PRÉSENTER UN FINI DE MÉLAMINE ORDINAIRE BLANC.
5. LES SURFACES INTÉRIEURES DES TIROIRS, DES ARMOIRES ET DES ÉTAGÈRES RÉGLABLES DOIVENT PRÉSENTER UN FINI DE MÉLAMINE ORDINAIRE BLANC.
6. PRÉVOIR DES CALES SUPPLÉMENTAIRES EN CONTREPLAQUÉ DE 3/8" DANS LA CAVITÉ MURALE DES GLOISSONS POUR SUPPORTER LES NOUVEAUX OUVRAGES DE MENUISERIE SELON LES EXIGENCES.
7. LE RÉFRIGÉRATEUR, LE MICRO-ONDES ET LA CAFETIÈRE SONT HORS CONTRAT. L'ENTREPRENEUR DOIT COORDONNER LEUR INSTALLATION AVEC LE SITE.
8. LES CHARNIÈRES DES ARMOIRES DOIVENT ÊTRE DU TYPE À FERMETURE AUTOMATIQUE/RESSORT, DISSIMULÉES, CONVenant AUX CONDITIONS EXISTANTES.
9. TOUS LES TIROIRS EN EXTENSION COMPLÈTE DOIVENT ÊTRE AMÉNAGÉS AVEC DES COULISÉS ROBUSTES DOTÉS DE BUTÉES INTÉGRÉES.
10. TOUTES LES ÉTAGÈRES RÉGLABLES DOIVENT ÊTRE AMÉNAGÉES AVEC DES TROUS PERCÉS À 2 PO D'ENTRAVÉ POUR LA ROSE DES ATTACHES DE SUPPORT POUR ÉTAGÈRES EN MÉTAL RÉGLABLES.
11. SE REPORTER AUX DESSINS DES CONSULTANTS EN MÉCANIQUE POUR LES SPÉCIFICATIONS AU SUJET DE L'ÉVIER.
12. FAIRE RÉVISER LES DESSINS D'ATELIER REPRODUCTIBLES PAR LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE AVANT LE DÉBUT DE LA FABRICATION. IL INCOMBE À L'ENTREPRENEUR DE VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS SUR LE SITE.
13. TOUTES LES ÉTAGÈRES DOIVENT ÊTRE CONÇUES POUR SUPPORTER DES CHARGES DE PAPIER LOURDES. L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER QUE TOUTE LA MENUISERIE FABRIQUÉE SUR MESURE EST STABLE DU POINT DE VUE DE LA STRUCTURE ET IL DOIT AVISER LES PERSONNES COMPÉTENTES DES DIVERGENCES RELÉVÉES AVANT LE DÉBUT DE LA FABRICATION.
14. L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER QUE TOUTES LES SURFACES SOUS LE PLAN DE TOILETTE/TRAVAIL SONT PONCÉES JUSQU'À CE QUE ELLES SOIENT LISSES POUR NE PAS ABÎMER LES VÊTEMENTS.
15. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER SUR PLACE TOUTES LES DIMENSIONS ET IL DOIT AVISER LE CONCEPTEUR DES DIVERGENCES RELÉVÉES.
16. L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE APPROUVER DES ÉCHANTILLONS DE CONTRÔLE DE TOUTS LES REVÊTEMENTS DE FINITION PRÉSCRITS PAR LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE (STRATIFIÉS ET TEINTURES). LES ÉCHANTILLONS MESURANT 12 PO X 12 PO DOIVENT ÊTRE ÉTIQUETÉS EN FONCTION DE LA LÉGENDE DES REVÊTEMENTS DE FINITION DE LA MENUISERIE. TOUTS LES ÉCHANTILLONS DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE AVANT L'APPLICATION.
17. LE BOIS ET LE PLACAGE DOIVENT ÊTRE DE QUALITÉ UNIFORME SANS LAISSER PARAITRE AUCUNE MARQUE DE BRÛLURE/LAME; CE FINI DE TEINTURE DOIT ÊTRE UNIFORME SUR L'ENSEMBLE DE L'OUVRAGE ET NE PRÉSENTER AUCUNE VARIATION PÂLE NI FONCÉE.
18. LE SOUS-TRAITANT RETENU PAR L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER QUE LE FINI ET LA COULEUR DU FINI DE TEINTURE SONT UNIFORMES SUR LE BOIS DUR AINSI QUE LE PLACAGE. LE SOUS-TRAITANT EST RESPONSABLE D'APPLIQUER LE NOMBRE DE COUCHES DE TEINTURE NÉCESSAIRE POUR SE CONFORMER EN TOUTS POINTS À L'ÉCHANTILLON DE CONTRÔLE.
19. L'ENTREPRENEUR DOIT AVISER LE CONCEPTEUR AVANT LA FABRICATION DES OUVRAGES DE MENUISERIE PRÉSCRITS SI LES DESSINS DE MENUISERIE PROPOSÉS GÈNENT L'ACCÈS À DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES ET/OU MÉCANIQUES, CET ACCÈS ÉTANT NÉCESSAIRE POUR EXÉCUTER L'ENTRETIEN ET/OU L'EXPLOITATION DES SYSTÈMES.



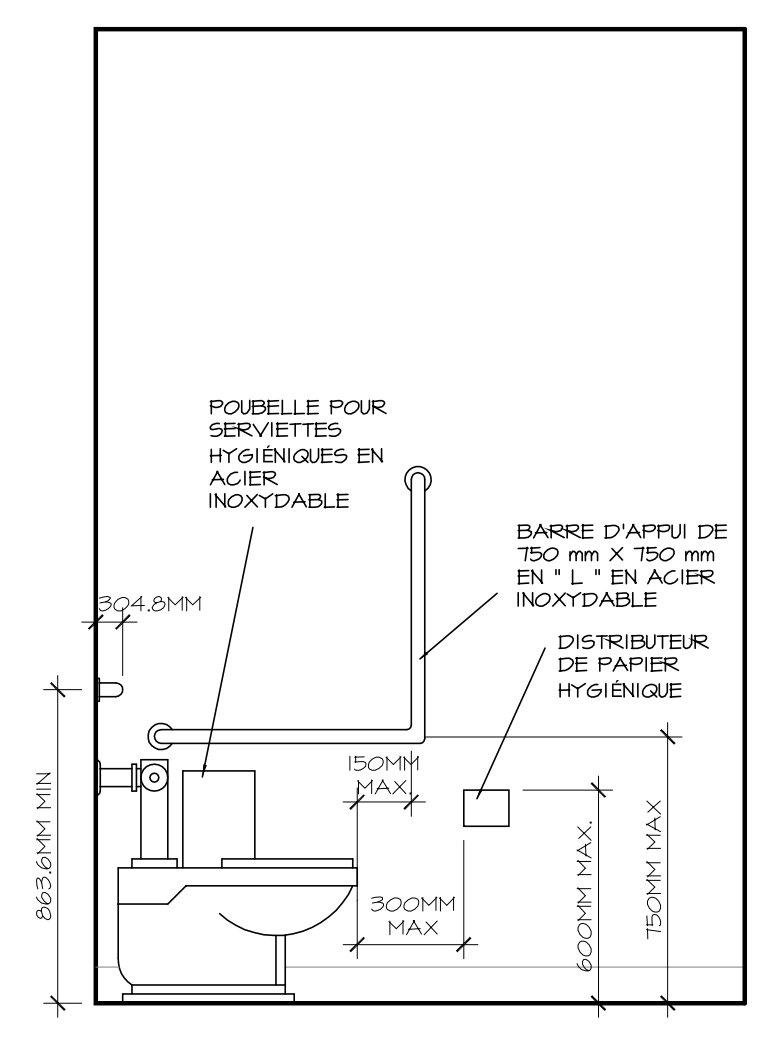
PLAN TYPE DE LA SALLE DE TOILETTES UNIVERSELLE

1 ID-6 ÉCHELLE : 1:20



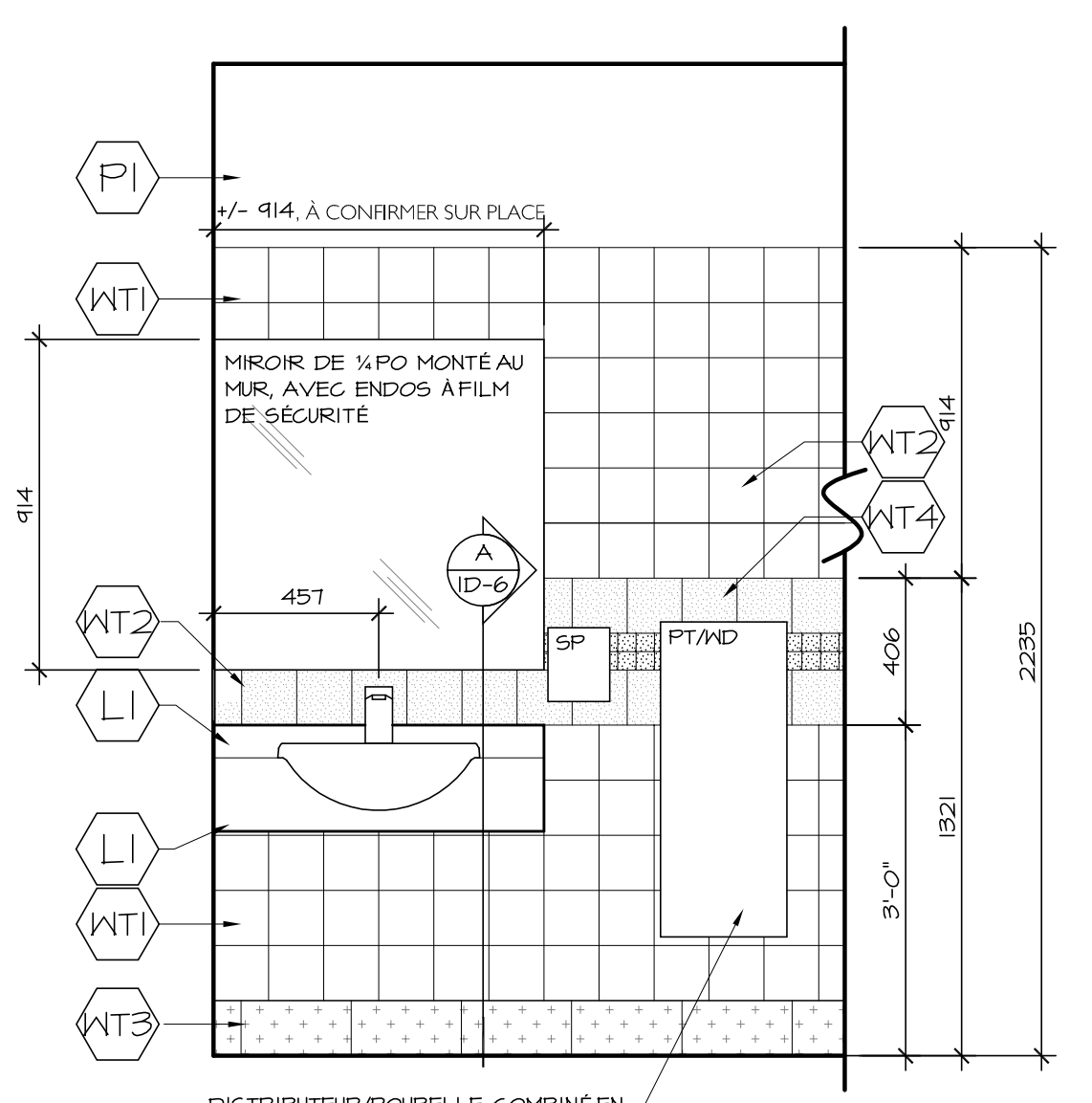
1 ÉLÉVATION TYPE 1

1 ID-6 ÉCHELLE : 1:20



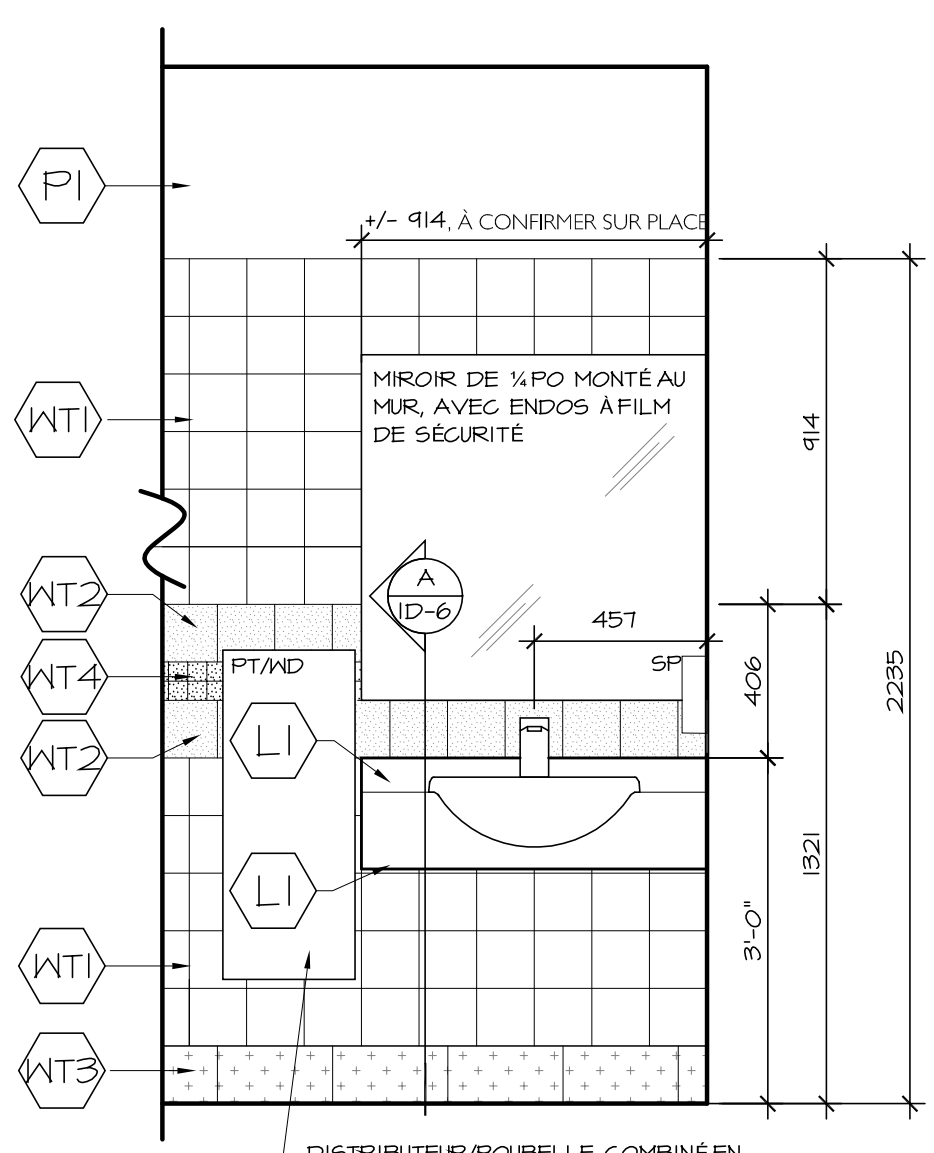
2 ÉLÉVATION TYPE 2

2 ID-6 ÉCHELLE : 1:20



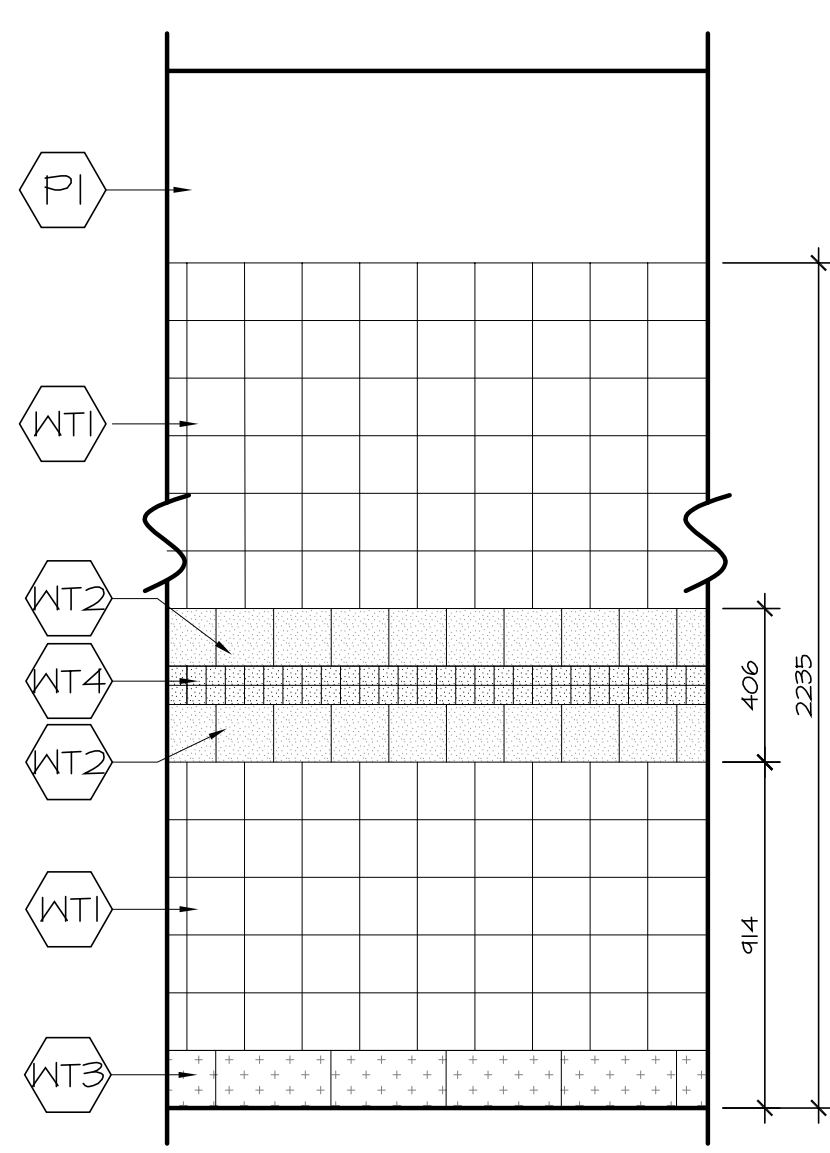
1 SALLE DE TOILETTES UNIVERSELLE

1 ID-2 ÉCHELLE : 1:20



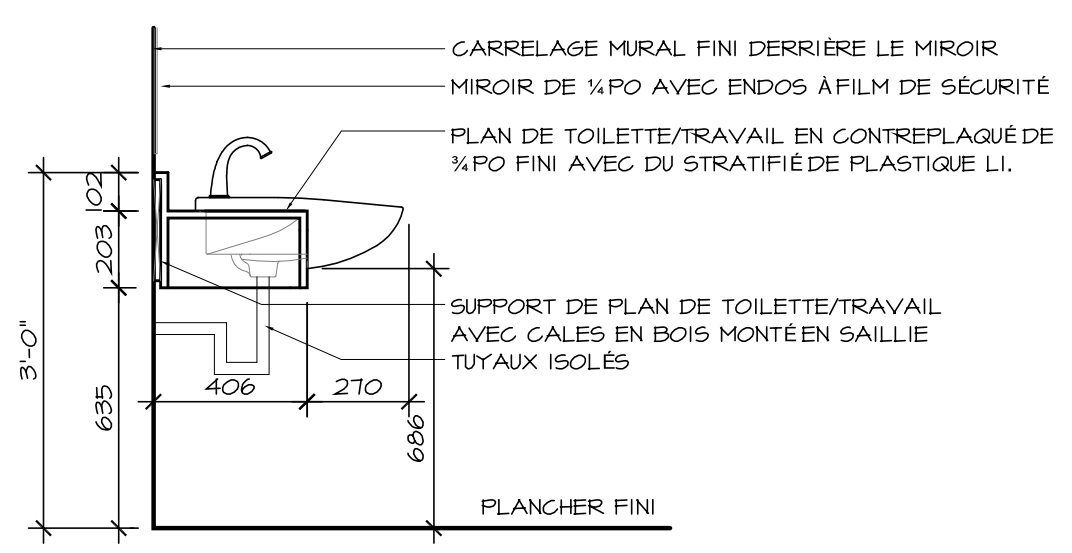
2 SALLE DE TOILETTE DES HOMMES

2 ID-2 ÉCHELLE : 1:20



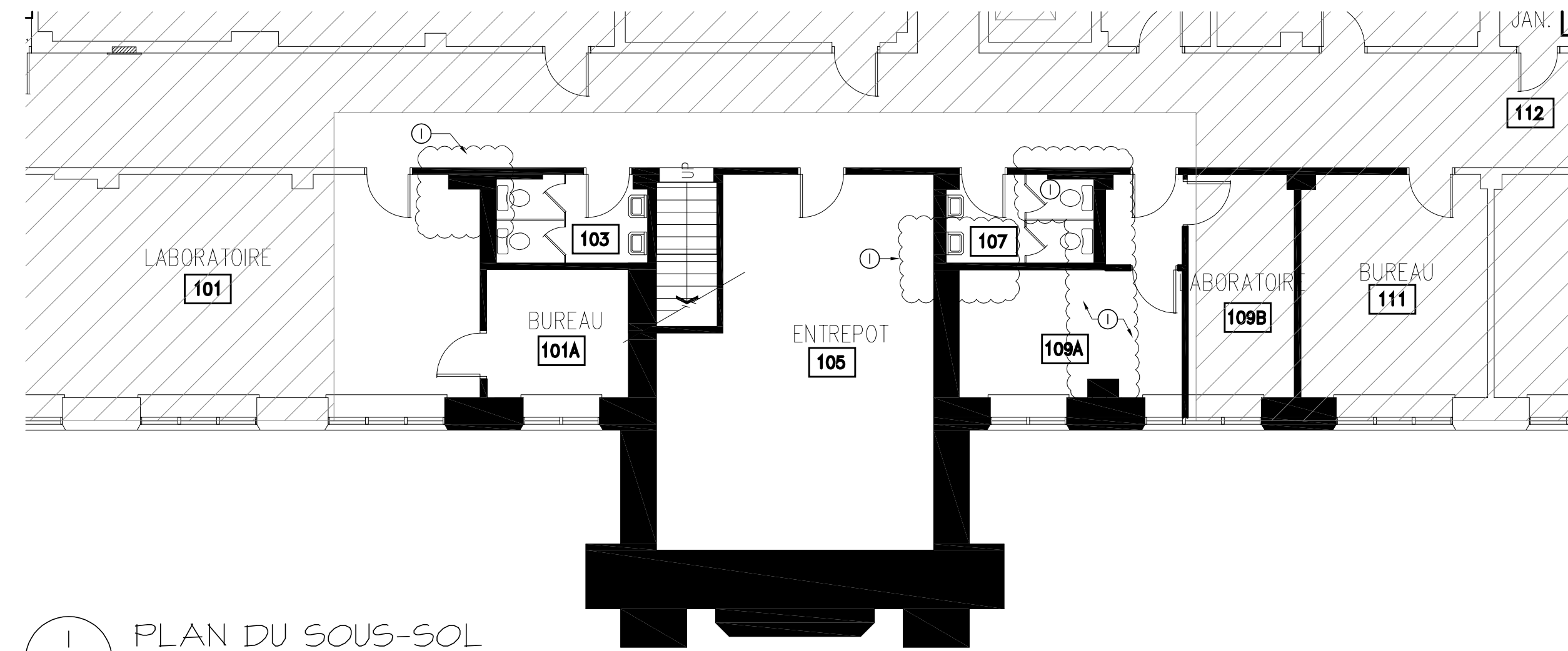
3 ÉLÉVATION DU CARRÉLAGE MURAL TYPE

3 ID-6 ÉCHELLE : 1:20

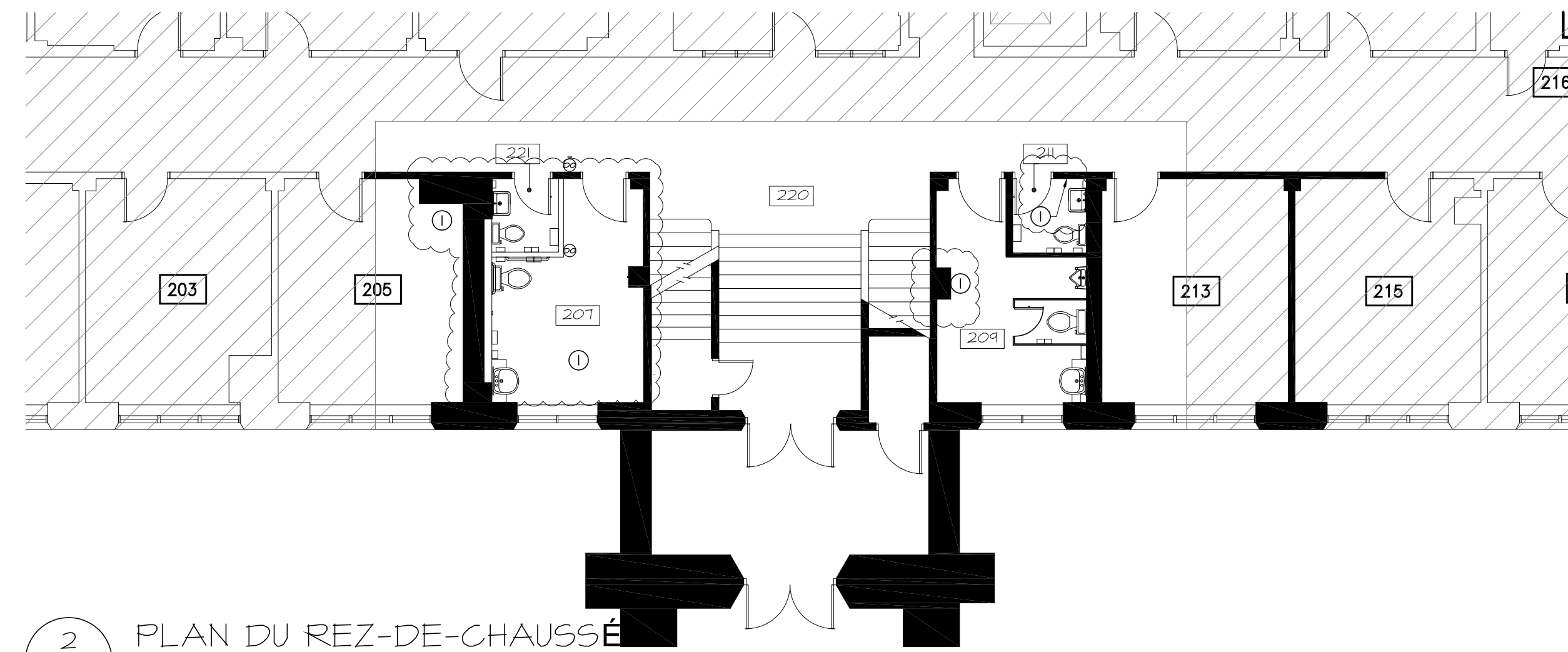


A DÉTAIL DE LA MENUISERIE

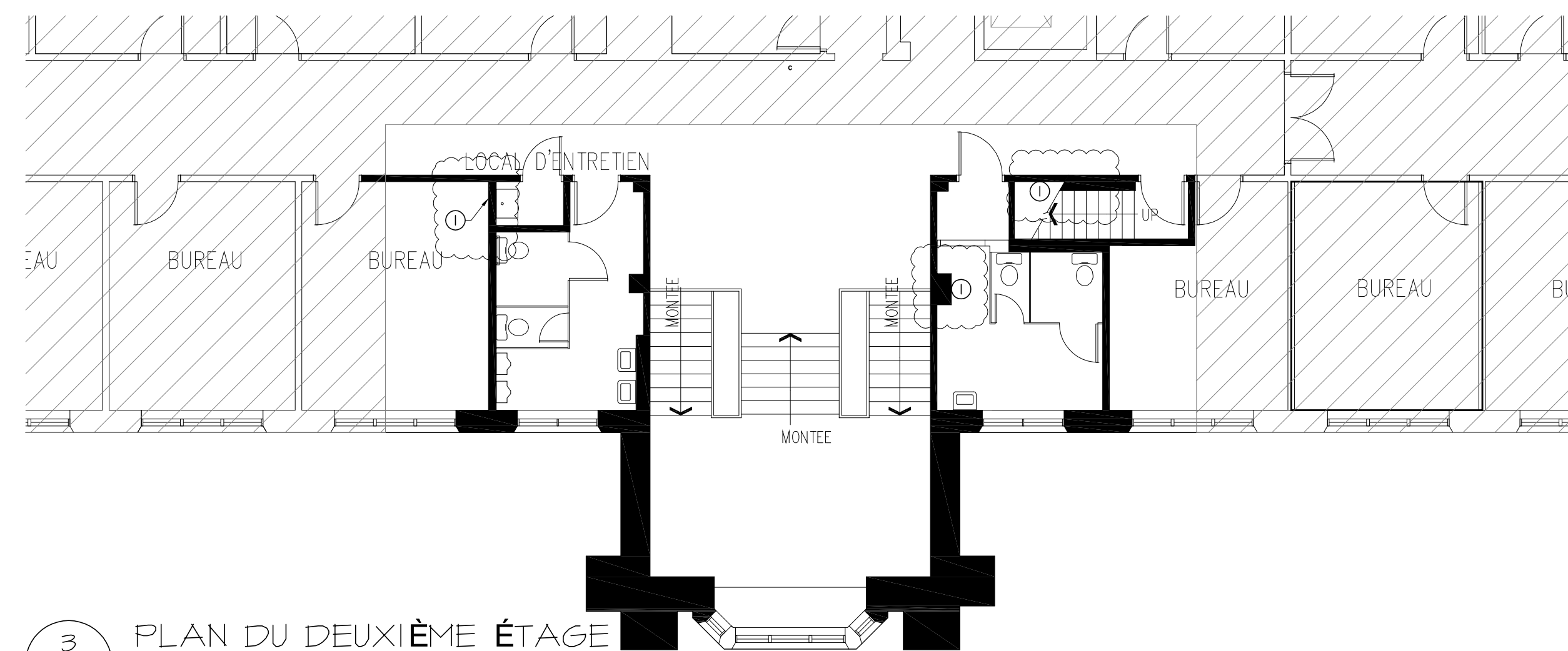
A ID-6 ÉCHELLE : 1:20



1 PLAN DU SOUS-SOL
ID-7 ÉCHELLE : 1:100



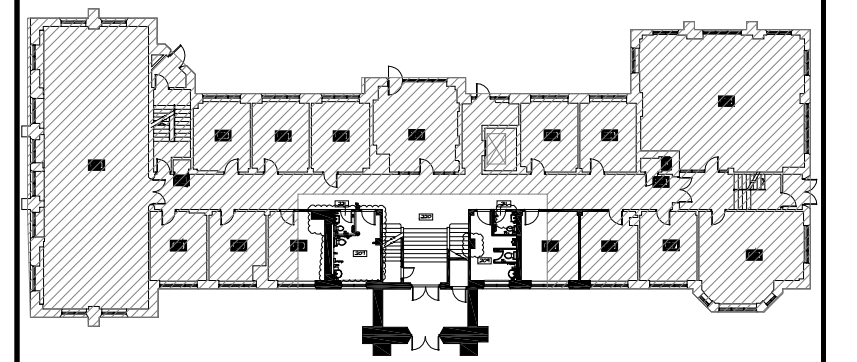
2 PLAN DU REZ-DE-CHAUSSE
ID-7 ÉCHELLE : 1:100



3 PLAN DU DEUXIÈME ÉTAGE
ID-7 ÉCHELLE : 1:100

NOTES PARTICULIÈRES AU DESSIN

- ① DANS LE SECTEUR DÉLIMITÉ PAR LA BULLE, DÉMOLIR LES RETOMBÉES ET/OU LE PLAFOND EN ENDIT ET/OU LES MURS EXISTANTS POUR POUVOIR EFFECTUER LES MODIFICATIONS DE LA PLOMBERIE À PARTIR DE L'ÉTAGE AU-DESSUS, SELON LES EXIGENCES. RÉPARER LE PLAFOND ET LES MURS UNE FOIS LES TRAVAUX TERMINÉS EN UTILISANT DE NOUVELLES CLOISONS SÈCHES, ASSORTIR LES COUVRAGES AUX REVÊTEMENTS DE FINITION NEUFS OU EXISTANTS ADJACENTS. NE PAS COMPROMETTRE LA COTE DE RÉSISTANCE AU FEU DES POINTS DE TRAVERSÉE DANS LES MURS ET LES DALLES DE PLANCHER. SE REPORTER AUX DESSINS DE MÉCANIQUE POUR L'ENVERGURE DE LA DÉMOLITION.



PLAN D'ENSEMBLE

ENTENTE AVEC LE CLIENT

LE CLIENT SOUSSIGNÉ A RÉVISÉ LE PRÉSENT JEU DE DOCUMENTS ET CONVIENT QUE :

1. LE CLIENT ACCEPTE LA PORTÉE DES TRAVAUX CONVENUE.
2. LES CHANGEMENTS, AJOUTS OU MODIFICATIONS PEUVENT FAIRE L'OBJET D'UNE RÉVISION DE PRIX.

SIGNATURE DU CLIENT: _____ DATE: _____

3	11/02/2015	EMIS POUR SOUMISSION
2	11/02/2015	EMIS POUR EXAMEN A 44 %
1	10/30/2015	EMIS POUR EXAMEN A 44 %
NO.	DATE	RÉVISION

LES DESSINS ET LE DEVIS SERVANT D'OUTILS POUR LA PRESTATION DES SERVICES APPARTIENNENT AU CONCEPTEUR QUI EN DÉTIENT LES DROITS D'AUTEUR. IL EST INTERDIT DE LES REPRODRE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CONCEPTEUR. LORSQUE CETTE AUTORISATION EST ACCORDÉE, ILS DOIVENT PORTER LE NOM DU CONCEPTEUR.

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER LES DIMENSIONS ET LES DONNÉES INDICQUÉS SUR LES DESSINS PAR RAPPORT AUX CONDITIONS SUR PLACE ET IL DOIT AVISER LES CONCEPTEURS DES DIVERGENCES RELEVÉES AFIN QUE SOIENT APPORTÉES LES MODIFICATIONS REQUISES.

SCEAU	NORD DU PROJET
A C	A B C
A NOMBRE DU DÉTAIL	A NOMBRE DU DÉTAIL
B EMPLACEMENT SUR LE DESSIN NO	B EMPLACEMENT SUR LE DESSIN NO
C NOMBRE DU DESSIN	C NOMBRE DU DESSIN

PROJET
AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA
ÉDIFICE NO 44
FERME EXPÉRIMENTALE CENTRALE

TITRE DU DESSIN
PLANS DE COORDINATION DE L'ENLÈVEMENT DE LA COLONNE MONTANTE ET DE LA REMISE EN ÉTAT REZ-DE-CHAUSSEE

ÉCHELLE	DESSINÉ PAR	CONÇU PAR
SELON LES INDICATIONS	EG	EG/AH
DATE	VÉRIFIÉ PAR	
LE 1 OCTOBRE 2015	SAS	
NO DU PROJET	NO DU DESSIN	
A654	ID-7	